

DEMANDE D'OUVERTURE

Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010

Délibération en date du 21.10.2010 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités de son utilisation par les agents de la Ville de Voiron et du CCAS

A TRANSMETTRE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Sous couvert du Chef de Service

Nom : Prénom :

Service :

Statut : titulaire non-titulaire

Grade:..... Fonction :

Quotité de travail : Temps complet Autre à préciser :

Vous pouvez demander à ouvrir votre compte sans pour autant l'alimenter dans le même temps.

Si vous souhaitez cependant l'alimenter immédiatement, remplir le formulaire « demande d'alimentation ».

| | |
|--------------|----------------------|
| Fait à | Signature de l'agent |
| Le | |

Décision après vérifications conditions statutaires par la DRH: OUI NON
Observations :

Direction des Ressources Humaines

COUPON REPONSE DE NOTIFICATION D'OUVERTURE DE CET en date du

Nom :

Prénom :

Service

**CE COUPON RETOURNE PAR LA DRH A L'AGENT SOUS COUVERT DU CHEF DE SERVICE
QUI EN CONSERVE UNE TRACE POUR GESTION**